

Divers CC 16 déc.

Point 3 Fiscalité - redevances « Poubelle »

Etant donné que le centre commercial en construction est générateur de beaucoup de déchets (emballages), il convient que le lieu centralisé dont sont issus les emballages soient aussi le lieu où ces derniers sont récoltés. Des bulles et/ou des moloks, (conteneur semi-enterré pour la collecte des déchets et de produit e recyclage de grande capacité) à charge du centre commercial, devraient donc être installés à cet effet au niveau du parking.

Point 7 - Mobilité : interdiction de stationner à côté du cimetière de Petigny pour les mobil homes

Compte tenu de la vocation touristique de Couvin reconnue par tous les groupes politiques, l'absence sur Couvin de structure d'accueil des mobil homes, le fait que ces touristes font vivre les commerces locaux, changer l'interdiction de stationner en **interdiction de vidange**.
Quelles sont les projets de zone d'accueil de mobil home (Ferme Waelkens, future maison de la Forêt, CF3V, etc.)

Piscine

Etant donné que les communes de Couvin et de Chimay sont associées dans leur intercommunales des sports respectives, nous proposons que la commune de Couvin demande à l'intercommunale des sports de Chimay que pour la durée des travaux de leur piscine, les Couvinnois bénéficient du même tarif réduit que les Chimaçons.